

210C0952

FR0000061087-OP018-GC01

23 septembre 2010

- Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

HENRI MAIRE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 21 septembre 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions de la société HENRI MAIRE, déposée par Banque d'Orsay agissant pour le compte de la société Henri Maire Développement¹ (cf. Décision & Information 210C0936 du 21 septembre 2010).

La note d'information conjointe des sociétés Henri Maire Développement et HENRI MAIRE (visa n°10-325 du 21 septembre 2010) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte **du 24 septembre au 14 octobre 2010 inclus**.

Banque d'Orsay se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de Henri Maire Développement, des actions qui seront apportées à la garantie de cours, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 1,70 € par action visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions HENRI MAIRE sera reprise à compter du 24 septembre 2010.

¹ Anciennement dénommé Verdoso Industry. Contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdoso Industries, elle-même filiale à 100% de la société d'investissement de droit luxembourgeois Verdoso Special Opportunities, elle-même contrôlée par Verdoso Management dont les deux gérants sont Franck Ullmann et Patrick Coupier.